



Quels sont mes recours face au non-respect d'un pc ?

Par **nophutur**, le **30/09/2008** à **18:20**

bonjourmon voisin vient de construire sa maison après avoir déposé un permis de construire accordé par la mairie.rnJe me retrouve aujourd'hui avec un mur en béton de 2,50m de haut surplombé d'une clôture d'un mètre, le tout au ras de la limite de mon terrain.rnCe voisin a terrassé son terrain au niveau du haut de son mur et a donc, maintenant, un vue totalement plongeante sur mon jardin.rnJ'ai contacté la mairie et nous nous sommes rendus compte que ce voisin n'avait pas respecté les plans de son permis de construire.rnLe maire a contacté laDDE qui a dressé un procès verbal.rnQue puis-je faire de plus pour faire avancer les choses plus rapidement et me protéger si les actions engagées par la DDE n'aboutissent pas ou se limitent àune simple amende.rnEn effet, j'espère réellement que mon voisin soit obligé de détruire son mur car cela porte atteinte à notre tranquillité et notre intimité.rncordialement, nophutur

Par **zenattitude**, le **26/11/2008** à **15:22**

Bonjour,rnton voisin a t'il un vue directe sur ton jardin ? des fenetres ? et sa cloture au contraire ne te protege t elle pas des regards indiscrets des personnes se trouvant chez ton voisins (au rdc et jardin) ?